

DACP

REF : DACP2014045

Signataire : MC/ED/SG

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Prestations de formations relatives à la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S) et au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports (B.A.P.A.A.T). Approbation du projet de marché.

EXPOSE :

La ville a décidé de mettre en œuvre une formation diplômante, afin de permettre à certains agents en emplois d'avenir du service municipal des sports d'obtenir le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, option Activités Physiques Pour Tous (BPJEPS-APT).

La formation s'adresse à des jeunes recrutés en emploi d'avenir exerçant des fonctions d'éducateurs sportifs et travaillant dans le domaine de l'animation à caractère sportif en direction de l'enfance, de la jeunesse, des adultes, des seniors et des personnes en situation de handicap. Le nombre d'agents à former est concerne une quinzaine de personnes.

La formation prépare les emplois d'avenir aux épreuves du concours et à la certification du BPJEPS-APT. Elle leur permettra comme les textes le prévoient de finaliser leur projet professionnel et d'enseigner contre rémunération au sein d'une structure privée, d'une association ou d'avoir accès aux concours d'Animateur Territorial ou d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportifs (ETAPS).

Compte tenu du nombre d'agent à former et de la nécessité pour les emplois d'avenir de participer à une session en « intra », spécialement mise en œuvre pour les agents de la ville d'Aubervilliers, il s'agira d'une formation en alternance (formation théorique alternée avec une formation pratique).

La session en « intra » se déroulera sur une période de douze à quinze mois, à raison de 5 matinées par semaine ou 2,5 jours par semaine de formation.

La Commune a décidé d'autre part, de poursuivre la formation de certains agents (en emplois d'avenir également), afin de leur permettre d'obtenir le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien, option Loisirs du jeune et de l'enfant. (BAPAAT).

Cette formation s'adresse à des jeunes recrutés en emploi d'avenir exerçant des fonctions d'animateur et travaillant dans le domaine de l'animation en direction de l'enfance, de la jeunesse et du sport. Le nombre d'agents à former est compris entre 7 et 10.

La formation prépare les emplois d'avenir aux épreuves du concours et à la certification du B.A.P.A.A.T. Elle permettra aux emplois d'avenir de finaliser leur projet professionnel et d'être salarié(e) dans des associations sportives ou de jeunesse, des centres sociaux, des organismes de vacances ou de tourisme, et exercer des fonctions d'animation sous la responsabilité d'un cadre titulaire d'une qualification de niveau supérieur (BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS). De plus, le B.A.P.A.A.T permettra également de se présenter au concours d'adjoint d'animation ou d'opérateur des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale.

Les prestations inhérentes à ces deux formations diplômantes feront l'objet d'un marché, qui sera passé sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics et de l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal d'Aubervilliers le 30 avril 2009, pour une période de 18 mois à compter de sa notification.

L'objet de ces deux prestations n'étant pas identique, il convient d'allotir le marché de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Prestation de formation pour la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. (B.P.J.E.P.S), option Activités Physiques Pour Tous.

Ce lot sera passé à prix global et forfaitaire sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire.

- **Lot n°2** : Prestation de formation pour la préparation au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports (B.A.P.A.A.T), option Loisirs du jeune et de l'enfant.

Ce second lot sera passé à prix unitaires. Les prestations feront l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant minimum :	25 000 € HT
Montant maximum :	75 000 € HT

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de marché cité en objet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014045

Signataire : MC/ED/SG

OBJET : Prestations de formations relatives à la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S) et au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports (B.A.P.A.A.T). Approbation du projet de marché.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 26 et 28, ainsi que l'article 4 du Guide des Procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal le 30 avril 2009,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en place deux formations diplômantes permettant aux agents occupant les postes d'éducateurs sportifs, d'obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S.) et pour les agents occupant des postes d'animateurs notamment, d'obtenir le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports (B.A.P.A.A.T),

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché de prestations de formations relatives à la préparation au B.P.J.E.P.S et au B.A.P.A.A.T passé sur procédure adaptée pour une période de 18 mois à compter de sa notification.

Ce marché alloti, se décomposera de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Prestation de formation pour la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. (B.P.J.E.P.S), option Activités Physiques Pour Tous.

Ce lot est passé à prix global et forfaitaire.

- **Lot n°2** : Prestation de formation pour la préparation au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports (B.A.P.A.A.T), option Loisirs du jeune et de l'enfant.

Ce second lot est passé à prix unitaires. Les prestations feront l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant minimum : 25 000 € HT
Montant maximum : 75 000 € HT

Reçu en préfecture le : 26/09/2014
Publié le : 26/09/2014
Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

